



Forclusion facture impayé

Par **valeric31**, le **26/10/2016** à **21:48**

Bonjour,rnrnJ'ai porté un véhicule à réparer. Le mécano l'a donné le prix suite aux réparations et proposé de payer en 4 fois que j'ai accepté. rnrnJ'ai fait 4 chèques mais il ne m'a pas remis de facture. Après avoir encaissé 2 chèques, il ne m'a toujours pas donné la facture. J'ai donc fait opposition sur les deux chèques restant.rnrnLe dernier chèque encaissé date de février 2015.rnJ'ai reçu une injonction de payer à la date de mai 2016. J'ai fait opposition. Je viens de recevoir les documents de l'huissier avec la fameuse facture que je n'ai jamais eue, elle est datée de décembre 2014.rnrnY a-t-il prescription ou pas ?rnrnMerci de votre aide.rnrnCordialement.

Par **Visiteur**, le **26/10/2016** à **23:34**

Bonjour,rnLa facture reste encore valable, d'autant plus que vous en avez réglé une partie.rnD'autre part, votre opposition aux chèques est non valable (perte ou vol uniquement).rnEnfin, émettre des chèques postdatés est illégal, j'espère que ce n'était pas le cas ?rnSi vos chèques étaient datés de 2014, sachez qu'ils ont dépassé leur date de validité.

Par **morobar**, le **27/10/2016** à **09:18**

Bonjour,rnAutrement dit:rnrnVous allez assumer les frais de votre comportement:rnrn* opposition irrégulière au paiement des chèquesrn* opposition abusive à l'injonction.rnrnLes dépens seront à votre charge, avec les autres frais (art.700 code de procédure civile).rnClairement vous n'avez pas utilisé la bonne méthode pour obtenir la fameuse facture, qui a pu vous être adressée.

par ailleurs et non reçue, ou reçue et détruite par mégarde..

Par **chaber**, le **27/10/2016** à **09:26**

bonjourrrnla réclamation du solde de la facture est toujours dans les délais: 2 ans après l'interruption du règlement en février 2015rrnVous avez tout intérêt à payer d'urgence le complément de facture.

Par **amajuris**, le **27/10/2016** à **20:18**

bonjour, rnil y a une décision de justice vous condamnant à payer, jugement valable 10 ans.rnsalutations

Par **valeric31**, le **30/10/2016** à **16:51**

Merci pour vos réponses ...je me suis trompé de date .rrnLa facture date de 2013 et le dernier paiement janvier 2014.rnNormalement il y a forclusion ?rnMerci.